

B-Liège: banking and investment services

OJ S 154/2012 11/08/2012

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ecetia Intercommunale SCRL

Postal address: rue Sainte-Marie 5/5

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

Contact person: Ecetia Intercommunale SCRL, rue Sainte-Marie 5/5 à 4000 Liège

For the attention of: Bertrand Demonceau - directeur administratif et juridique d'Ecetia Intercommunale

E-mail: b.demonceau@ecetia.be

Telephone: +32 42297980

Fax: +32 42297989

Internet address(es):

General address of the contracting authority: <http://www.ecetia.be>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.3. Main activity

Economic and financial affairs

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché de services financiers - ligne de crédit à terme fixe (31.12.2013).

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 6: Financial services a) Insurances services b) Banking and investment services

NUTS code BE332 Arr. Liège

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le marché a pour but d'obtenir une ligne de crédit à terme fixe (31.12.2013) d'un montant de 250 000 000 EUR (deux cent cinquante millions d'euros) à contracter par le pouvoir adjudicateur, à savoir Ecetia Intercommunale SCRL.

Cette ligne de crédit est destinée à permettre au pouvoir adjudicateur de financer l'exécution des missions qui lui ont été confiées par la SOWAER conformément à la convention de gestion du 29.12.2010, laquelle remplace une convention du 27.10.2005 portant sur le même objet, à savoir les modalités d'exécution des missions d'intérêt général confiées par le Gouvernement wallon à la SOWAER dans le cadre de la gestion des programmes environnementaux liés au développement de l'aéroport de Liège-Bierset.

La ligne de crédit est garantie par la Région wallonne.

II.1.6. CPV code(s)

66100000 Banking and investment services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Ligne de crédit à terme fixe (31.12.2013) d'un montant de 250 000 000 EUR (deux cent cinquante millions d'euros).

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 31.12.2012. Completion 31.12.2013

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les offres peuvent être déposées soit par un seul opérateur économique soit par un

groupement d'opérateurs économiques (ci-après dénommées: consortium), prenant la forme d'une société commerciale temporaire ou d'une autre association ou d'une association de fait. L'opérateur ou le consortium qui introduit une candidature est dénommée ci-après candidat.

Si une demande de participation émane d'un consortium:

- Toutes les obligations d'un candidat sont, sauf mention contraire, applicables à tous les membres du consortium,
- Le consortium désignera l'un de ses membres comme point de contact avec le pouvoir adjudicateur, qui agira en qualité d'interlocuteur premier,
- Chaque membre qui souscrit à la candidature sera indéfiniment et solidairement responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: La capacité personnelle sera justifiée par:

- La remise d'une attestation prouvant que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions de l'article 69bis, §1 s'il est belge, §2 s'il est étranger, de l'arrêté royal du 8.1.1996, modifié par l'arrêté royal du 25.3.1999,
- Le soumissionnaire remettra également une déclaration sur l'honneur conforme à l'article 69 de l'arrêté Royal du 8.1.1996,
- La remise d'une attestation établissant que le soumissionnaire est agréé en qualité d'organisme de crédit par la FSMA, s'il est belge ou par un organisme public équivalent dans son pays d'origine, s'il est étranger.

Conformément à la circulaire du 10.2.1998 relative à la sélection des entrepreneurs, des fournisseurs et prestataires de services, si les références et documents demandés ont déjà été transmis précédemment au pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire peut simplement y renvoyer. Il est tenu de les actualiser si besoin en est. Les documents peuvent être des copies simples.

Lorsque la demande de participation émane d'un consortium, ce qui précède est valable pour chaque membre du consortium.

En outre, un candidat peut, en vue de justifier de ses capacités économique et financière ou technique, se référer à la capacité d'autres entités, quelle que soit la nature juridique de ses liens avec ces entités, dans la mesure où il produit l'engagement juridique inconditionnel de ces autres entités de mettre à sa disposition les moyens nécessaires à l'exécution du marché. Les causes d'exclusion s'appliquent également à ces entités et le candidat doit également fournir la preuve que ces entités ne se trouvent pas dans une des situations d'exclusion précitées.

S'il s'avère au cours de la procédure d'attribution qu'un candidat, un membre d'un consortium ou une telle entité, vient à se trouver dans une situation pouvant donner lieu à l'exclusion, cette exclusion pourra toujours être décidée.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: La capacité financière et économique sera justifiée par le rating long terme attribué par un des trois bureaux de rating reconnus suivants: Standard & Poor's, Fitch et Moody's.

Une seule attestation délivrée par un seul de ces trois bureaux doit être jointe.

Minimum level(s) of standards possibly required: Le rating long terme doit correspondre au minimum à une note:

- BBB si l'attestation émane de l'agence Standard & Poor's,
- Baa2 si l'attestation émane de l'agence Moody's,
- BBB si l'attestation émane de l'agence Fitch.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

La capacité technique sera justifiée par une liste des principaux services réalisés au cours des 3 dernières années, leurs montants, leurs dates et leurs destinataires publics ou privés pour des services similaires à l'objet du marché.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 28.9.2012 - 11:00
Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

2.10.2012 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted
French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender
Duration in months: 3 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 2.10.2012 - 11:00

Place:

Ecetia Intercommunale SCRL, rue Sainte-Marie 5/5 à 4000 Liège, BELGIQUE.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: Oui.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published: Tous les ans.

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

@Ref:01060049/2012027822.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Telephone: +32 2349611

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: En vertu des articles 65/14 et 65/23 de la loi du 24.12.1993, un recours en annulation doit, sous peine d'irrecevabilité, être introduit dans un délai de 60 jours à compter de:

— pour les candidats qui ne sont pas sélectionnés: la notification de la décision de sélection,

— pour les soumissionnaires dont l'offre a été considérée comme irrégulière: la notification de la décision d'écartement de leur offre,

— pour les soumissionnaires dont l'offre n'a pas été retenue: la notification de la décision d'attribution.

En vertu de l'article 65/23 de la loi du 24.12.1993, un recours en suspension doit, sous peine d'irrecevabilité, être introduit dans un délai de 15 jours à compter de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte contesté.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice
8.8.2012